



CHARGE-E DE MISSION ASSURANCES

Catégorie A – Cadre d'emplois des attachés territoriaux

Employeur : Rennes métropole

Direction :

Direction des Affaires Juridiques

Effectif : 33 agents

Leur raison d'être : La Direction des Affaires Juridiques veille à la sécurisation juridique des intérêts de nos collectivités. Elle se compose d'un service juridique, ERP (établissement recevant du public), immobilier et assurance.

Service :

Mission Assurances

L'équipe : La mission Assurance (DAJ/Ass) est un service mutualisé qui :

- défend les intérêts et préserve le patrimoine des 2 institutions par le biais de l'assurance ;
- représente les deux institutions auprès des assureurs, auprès des tiers lors des expertises, devant les tribunaux si comparution immédiate d'un auteur.

L'assurance va prendre en charge à la place des institutions le coût des sinistres subis par l'institution ou causé par elle à un tiers.

Effectif Service : 3 agents

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 39h avec 23 RTT

Lieu de travail : Hotel Rennes Métropole

Matériel(s) à disposition : poste de travail équipé

Missions de suppléance : sans

Télétravail : Oui jusqu'à 2j / semaine

Autres : Déplacements fréquents sur le territoire métropolitain (expertises, plaintes, réunions), charge de travail variable selon la sinistralité et périodes de renouvellement de contrats

Le sens de ce poste :

Assurer la gestion opérationnelle et comptable des contrats d'assurance et des sinistres pour la Ville de Rennes, Rennes Métropole, dans le respect des règles juridiques, budgétaires et partenariales. Contribuer à la politique d'assurance de la collectivité en lien étroit avec le responsable du service.

Éléments de statut :

Cadre d'emploi : A

Parcours : P1

Éléments complémentaires de rémunération : IFSE mensuelle brute de 550€ + prime annuelle brute de 1016.84€

N° du poste : 42509

Date de mise à jour de la fiche de poste : septembre 2025

Vos principales missions :

1-Gestion des sinistres de Responsabilité Civile Corporelle, Immatérielle et Matériel, les Chocs de véhicules terrestres à moteur et les dépôts de plainte contre "personne dénommée" (50 %)

•Instruire les sinistres en lien avec les services concernés

•Analyse juridique de la responsabilité civile et administrative

•Suivre les expertises (RC, DAB, VTM), rédiger les comptes rendus, assurer le suivi post-expertise

•Assurer la relation avec les assureurs et les tiers (plaignants, victimes, etc.)

•Gérer les recours contre tiers et constitutions de partie civile

•Rédiger les clauses assurance des conventions

•Tenir à jour les outils de suivi, produire des bilans de sinistralité

2-Contribution à la gestion des contrats d'assurances (30 %)

•Informar les services sur les garanties des contrats en cours

- Participer aux audits des besoins des directions
- Contribuer à la rédaction des pièces techniques pour les marchés publics
- Participer à l'analyse des offres, au suivi contractuel et à la passation des marches, participer à la CAO
- Assurer la gestion budgétaire (préparation des demandes de crédits, engagements, mandats et titres)

3-Conseil, veille, appui transversal (20 %)

•Conseiller les services sur la couverture de leurs activités, projets ou équipements

•Participer à la rédaction et mise à jour des procédures internes

•Contribuer à la veille juridique et technique en matière d'assurances

•Formation sur des risques spécifiques (ex : bâtiments, construction)

•Participation en lien avec responsable à la stratégie assurantielle des collectivités

•Représenter le service lors de réunions internes ou externes sur demande du responsable

•Assurer ponctuellement l'intérim du responsable du service (continuité de service)

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Rigueur, autonomie, , réactivité sens de l'organisation
- Capacité d'analyse, de synthèse et de pédagogie
- Discrétion et respect de la confidentialité
- Sens du service public et du travail en équipe
- Capacité à travailler en transversalité avec des interlocuteurs variés

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Master 2 en Droit administratif ou Droit des assurances
- Une expérience en analyse jurisprudentielle administrative et en responsabilité civile serait un plus.
- Connaissance du droit des assurances, responsabilité administrative
- Notions sur le fonctionnement des collectivités territoriales
- Notions sur les règles de la commande publique
- Notions de gestion budgétaire et comptable)

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Instruire et suivre des dossiers complexes de sinistres
- Rédiger des courriers, notes, protocoles ou pièces marches
- Utilisation des outils de suivi (Excel, logiciels métiers)